

Mes chers amis, merci de vous être mobilisés aujourd'hui contre ce dit accord compétitivité emploi. Je me plairais à ironiser en l'appelant désaccord compétitivité emploi...

Dans ses derniers soubresauts, le président sorti a tout tenté pour finir son quinquennat de sape en demandant aux organisations syndicales de salariés et au MEDEF, de se mettre d'accord pour déstructurer le code du travail par le biais de la casse du contrat de travail. Des discussions devaient avoir lieu aujourd'hui, mais il semble que la pression mise par quelques organisations syndicales commence à peser. Le changement de gouvernement a sans doute aussi eu son impact, Les discussions sont donc reportées à une date ultérieure, pas encore fixée. Il semble que le nouveau gouvernement ait besoin de temps pour se pencher sur cette supercherie.

Autant le candidat nouvellement élu a été clair sur la TVA antisociale comme sur sa volonté de revenir sur la réforme des retraites -à voir tout de même comment il reviendra dessus-, autant c'est silence radio sur cette attaque en règle qu'est ce pseudo accord compétitivité emploi. Les seuls éléments qui sont à notre disposition doivent nous inciter à la vigilance.

Pendant la campagne, les plus attentifs d'entre nous ont pu entendre M.Hollande affirmer sa fermeté sur la durée légale du travail et sa volonté de respecter les accords entre les partenaires sociaux. Quelles sont dans ce contexte les possibilités d'aboutissements de cette négociation et de ses perspectives législatives ?

Le texte proposé par le patronat n'a pas évolué sur les aspects fondamentaux. Nous avons donc bien besoin de montrer notre détermination pour repousser les velléités destructrices de MME Parisot et sa bande.

Le salarié n'aurait qu'à se soumettre à ces accords ou se faire licencier pour cause réelle et sérieuse. Le licenciement ne lui ouvrirait pas les mêmes droits qu'un licenciement économique : ni droit à un plan de sauvegarde de l'emploi, ni à un droit au reclassement, ni droit au contrat de sécurisation professionnelle (CSP)...

Le Medef entend toujours imposer la flexibilité aux salariés et s'affranchir de tout risque juridique. Comme précédemment, il s'agit de baisser les salaires et

de faire varier la durée du travail en échange d'un hypothétique engagement à maintenir l'emploi.

La libéralisation du licenciement reste singulièrement la priorité pour le patronat. Tous les secteurs économiques pourraient être concernés ! Il s'agit de sécuriser la flexibilité et le chantage à l'emploi.

Le MEDEF pousse même le vice jusqu'à refuser de s'engager sur des « contreparties ». Pas un mot sur les dividendes, les actionnaires ou la responsabilité des groupes. Il pousse la provocation en refusant toute sanction en cas de non respect des engagements de l'entreprise ou de fausses informations sur la situation économique. L'accord compétitivité emploi, c'est zéro contrainte pour le capital !

Le but du patronat est d'empêcher l'intervention du juge sur le bien-fondé du licenciement, et d'échapper aux règles applicables aux entreprises en matière de licenciement économique.

Par contre, à chaque fois que les salariés ont cédé face au chantage patronal sur leurs salaires et/ou sur leur temps de travail, ils ont été récompensés par des licenciements ou des fermetures pures et simples. Les exemples ne manquent pas.

Ce projet s'inscrit dans une logique commune à toute l'Europe à laquelle les syndicats européens s'opposent avec la Confédération Européenne des Syndicats : celle de la cure d'austérité et de la dérèglementation du travail. Les salariés ont toutes les raisons de continuer à mettre cette négociation sous surveillance.

Quelques arguments pour refuser ces propositions malhonnêtes.

Pour les salaires et le coût du travail, premiers éléments mis en avant pour prétexter toujours plus de flexibilité, les chiffres sont têtus. La Cour des comptes affirme que le coût du travail en France, compte tenu de la productivité horaire, se situe en dessous de la moyenne de celui de l'Union européenne (à 15 comme à 27), au sein de laquelle notre pays réalise 70 % de ses échanges. Selon l'Insee, la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises en France a baissé de 6 points par rapport au début des années 1980, ce qui représente une économie de 100 milliards d'euros aujourd'hui pour les entreprises. À l'inverse, le coût du capital, c'est-à-dire la somme des intérêts versés et des dividendes payés aux actionnaires, a considérablement

augmenté pendant la même période : le salaire moyen a doublé quand le montant des dividendes a été multiplié par 13. Les entreprises consacrent désormais plus d'argent à la rémunération des actionnaires qu'au financement des investissements productifs. Malheureusement, au détriment de leur compétitivité.

Et sur le temps de travail 2^o cible du projet, Les Français ne travaillent-ils pas assez ? Que n'a-t-on entendu sur ce sujet ! Les Français qui apprécient les 35 heures seraient des paresseux, tandis que leurs homologues européens travailleraient plus longtemps qu'eux. Là encore, rien n'est plus faux !

En 2009, un salarié français travaillait en moyenne 39,4 heures par semaine, un Italien 39 heures, un Danois 37,7 heures... la moyenne de l'Union européenne à 15 et à 27 étant fixée à 40,4 heures. Celle-ci ne doit pas être confondue avec la durée effective du travail, elle permet simplement le décompte des heures supplémentaires au-dessus du seuil des 35 heures hebdomadaires. Aussi la disparition de la durée légale du travail aurait-elle inéluctablement pour effet de supprimer le coût des heures supplémentaires pour l'employeur.

Alors Madame Parisot et consorts allez chercher la vraie raison de perte de productivité chez les réels profiteurs et improductifs : les actionnaires !

La réponse aux enjeux économiques et sociaux passe par une autre répartition des richesses au service du développement humain durable. Un véritable changement passe par la création d'emplois, l'augmentation des salaires, la reconnaissance et la revalorisation du travail, de son contenu et de sa finalité, le développement des services publics sur l'ensemble du territoire, un haut niveau de protection sociale et une véritable politique industrielle.

Comme je le disais en introduction on nous demande de discuter d'un Désaccord que nous avons sur la compétitivité et l'emploi et dans cette histoire, les salariés n'ont rien à gagner mais tout à perdre.